

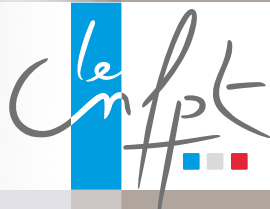
Catégorie

A

INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

BILAN DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

SESSION 2012



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Catégorie

A

INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

BILAN DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

SESSION 2012

SOMMAIRE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES	4
I. COMPOSITION DES JURYS	4
1) CONCOURS EXTERNE	4
2) CONCOURS INTERNE	5
II. CORRECTEURS	5
1) CONCOURS EXTERNE	5
2) CONCOURS INTERNE	6
III. EXAMINATEURS	9
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY	9
1) RÔLE ET MOBILISATION DU JURY	9
2) LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ	10
3) RÔLE ET PLACE DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURY	10
4) JURY D'ADMISSION	12
5) CONCLUSION	12
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES	12
1) CONCOURS EXTERNE	12
2) CONCOURS INTERNE	12
VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS	14
1) CONCOURS EXTERNE	14
2) CONCOURS INTERNE	14
VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	17
1) CONCOURS EXTERNE	17
2) CONCOURS INTERNE	18
DONNÉES STATISTIQUES	19
VIII. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	19
IX. CANDIDATS INSCRITS	19
X. CANDIDATS PRÉSENTS	19
XI. CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR	19
XII. PROFIL DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR	20
XIII. ÉPREUVES ÉCRITES	23
NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE PAR LES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR	23
RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ	26

XIV. CANDIDATS ADMISSIBLES	26
XV. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES	27
XVI. ÉPREUVES D'ADMISSION	29
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	29
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE	29
3) MOYENNE GÉNÉRALE PAR CONCOURS	31
4) RÉSULTATS D'ADMISSION	31
XVII. LAURÉATS	32
CONDITIONS D'ACCÈS	32
RÉPARTITION DES CANDIDATS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	32
XVIII. PROFIL DES LAURÉATS	33

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours d'ingénieur en chef territorial session 2012 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 10 mai 2012.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- **concours externe** = 30 postes,
- **concours interne** = 20 postes.

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 25 juin au vendredi 20 juillet 2012 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 27 juillet 2012.

Le jury s'est réuni le lundi 24 septembre 2012 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

L'épreuve écrite du concours externe s'est déroulée le mardi 6 novembre 2012 et les épreuves du concours interne du mardi 6 au jeudi 8 novembre, dans l'un des centres d'écrits au choix des candidats (Paris, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Lyon, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion).

L'admissibilité a été prononcée par le jury le jeudi 31 janvier 2013.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris comme suit :

- concours externe : du 4 au 8 mars 2013,
- concours interne : du 18 au 21 mars 2013.

La réunion d'admission s'est tenue le vendredi 22 mars 2013.

I. COMPOSITION DES JURYS

1) CONCOURS EXTERNE

Président	Monsieur Gilles DA COSTA Directeur général des services – Conseil régional de Franche-Comté (25)
Suppléante	Madame Martine BÉRARD Adjointe au maire – Ville de Toulon (83)
Élus locaux	Madame Bernadette ABIVEN Vice-présidente – Communauté urbaine Brest Métropole Océane (29)
	Madame Martine BÉRARD Adjointe au maire – Ville de Toulon (83)
	Monsieur Éric JEANSANNETAS Vice-président – Conseil général de la Creuse (23)
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur Gilles DA COSTA Ingénieur en chef territorial – Directeur général des services – Conseil régional de Franche-Comté (25)
	Madame Nadège BAPTISTA Administrateur territorial – Communauté d'agglomération de Chartres (28)
	Monsieur Jérôme PIGÉ Ingénieur en chef territorial – Communauté urbaine de Bordeaux (33)
Personnalités qualifiées	Monsieur Christian CARRUESCO Maître de conférences honoraire – Université de Bordeaux 1 (33)
	Madame Marie-Louise COQUILLAUD Directrice générale des services – Communauté d'agglomération Orléans – Val de Loire (45)
	Monsieur Alain PENIN Psychologue – Expert agréé par la Cour de cassation

2) CONCOURS INTERNE

Président	Monsieur Gilles DA COSTA Directeur général des services – Conseil régional de Franche-Comté (25)
Suppléante	Madame Martine BÉRARD Adjointe au maire – Ville de Toulon (83)
Élues locales	Madame Martine BÉRARD Adjointe au maire – Ville de Toulon (83)
	Madame Nicole SAMPERS-DURANTON Conseillère régionale de Haute-Normandie (76)
	Madame Véronique VOLTO Conseillère générale de Haute-Garonne (31)
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur Gilles DA COSTA Ingénieur en chef territorial – Directeur général des services – Conseil régional de Franche-Comté (25)
	Monsieur Pierre GEY Administrateur territorial – Conseil général du Bas-Rhin (67)
	Madame Véronique MATHIAS Ingénieur en chef territorial – Directrice générale adjointe – Ville de Quimper (29)
Personnalités qualifiées	Monsieur Vincent JOLYS Directeur général des services – Université de Limoges (87)
	Monsieur Jean-Pierre RAJOT Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts – IFSTTAR (69)
	Monsieur Alain PENIN Psychologue – Expert agréé par la Cour de cassation

II. CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Rédaction d'une note de synthèse

Monsieur Bernard LENSEL

Ingénieur territorial – Communauté urbaine de Lyon

Monsieur César GONZALEZ

Ingénieur territorial – Conseil général du Cher

Madame Nadège BAPTISTA

Administrateur territorial – Communauté d'agglomération de Chartres

Monsieur Guy CARRIEU

Directeur général des services – Conseil général de la Marne

Monsieur Christian CARRUESCO

Maître de conférences honoraire – Université de Bordeaux 1

Monsieur Éric JEANSANNETAS

Vice-président – Conseil général de la Creuse

Monsieur Patrick BUONOMANO

Ingénieur territorial – Ville de Nîmes

Monsieur Jérôme PIGÉ

Ingénieur territorial – Communauté urbaine de Bordeaux

2) CONCOURS INTERNE

Rédaction d'une note de synthèse

Monsieur Gilles CLÉMENT

Conseiller général du Loir-et-Cher

Monsieur Gilles DA COSTA

Directeur général des services – Conseil régional de Franche-Comté

Monsieur Vincent JOLYS

Directeur général des services – Université de Limoges

Madame Véronique VOLTO

Conseillère générale de Haute-Garonne

Madame Nicole SAMPERS-DURANTON

Conseillère régionale de Haute-Normandie

Monsieur Bruno RAPATOUT

Formateur au CNFPT – Délégations Haute-Normandie, Grande Couronne et Bretagne

Madame Catherine ALFARROBA

Adjointe au maire – Ville de Clichy-La-Garenne

Monsieur Maurice – Pierre PLANEL

Administrateur civil – Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Analyse d'un document portant sur l'une des 14 options

CONSTRUCTION ET BÂTIMENT

Monsieur Jean-Paul MALTERRE

Ingénieur territorial – Conseil régional de Bourgogne (en retraite)

Monsieur Vincent COGNEE

Ingénieur territorial – Communauté urbaine de Strasbourg

CENTRES TECHNIQUES

Monsieur Gilles FRIDERICH

Ingénieur territorial – Ville de Metz

Monsieur Jean-Eudes KESSENHEIMER

Ingénieur territorial – Ville de Haguenau

LOGISTIQUE ET MAINTENANCE

Monsieur Guy HUMBERT

Ingénieur territorial – Ville de Haguenau

Monsieur Francis ASSAILLY

Ingénieur territorial – Communauté d'agglomération Reims Métropole

VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS

Monsieur René VRIGNAUD

Ingénieur territorial – Ville de Nantes (en retraite)

Monsieur Dominique JAUMARD

Ingénieur territorial – Ville de Montpellier

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

Monsieur Luc DUPONT

Ingénieur territorial – Communauté urbaine de Nantes Métropole (en retraite)

Monsieur Philippe TARDY

Ingénieur territorial – Conseil général d'Eure-et-Loir

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Monsieur Pierre PATET

Colonel de sapeur-pompier professionnel – SDIS d’Ille-et-Vilaine

Monsieur Éric PELISSON

Administrateur territorial – Ville de Wattlelos

HYGIÈNE, LABORATOIRE, QUALITÉ DE L’EAU

Monsieur Marc AUBRY

Ingénieur territorial – Syndicat départemental énergie du Morbihan

Monsieur Mohamed EL HOURCH

Ingénieur territorial – Conseil général d’Ille-et-Vilaine

DÉCHETS, ASSAINISSEMENT

Monsieur Guy HUMBERT

Ingénieur territorial – Ville de Haguenau

Monsieur Philippe BATTAGLIA

Ingénieur divisionnaire des TPE – DREAL de Lorraine

SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Monsieur René VRIGNAUD

Ingénieur territorial – Ville de Nantes (en retraite)

Monsieur Elie MAROGLOU

Ingénieur territorial – Ville de Lyon

URBANISME

Monsieur Guy CAILLO

Ingénieur territorial – Communauté d’agglomération de Metz Métropole (en retraite)

Monsieur Joseph SALAMON

Ingénieur territorial – Communauté d’agglomération de Cergy-Pontoise

PAYSAGE, ESPACES VERTS

Monsieur Stéphane DELAVALLADE

Ingénieur territorial – Ville de Reims

Monsieur Jacques POSTIC

Ingénieur territorial – Ville de Lorient

SYSTÈMES D’INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Monsieur Marc VANEECKHOUTTE

Ingénieur territorial – Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Monsieur Régis CEGLARSKI

Ingénieur territorial – Communauté d’agglomération de Dunkerque

RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Monsieur Nicolas LUBAR

Ingénieur territorial – Communauté d’agglomération de la Région belfortaine

Monsieur Christophe MAITRE

Ingénieur territorial – Communauté d’agglomération du Pays de Montbéliard

SIG, TOPOGRAPHIE

Monsieur Henri HUGEL

Ingénieur territorial – Communauté urbaine de Strasbourg

Monsieur Thomas POUCHIN

Ingénieur territorial – Communauté urbaine de Nantes Métropole

Épreuve facultative de langue vivante étrangère

ALLEMAND

Madame Zohra Fatima CLECH

Professeur d'allemand dans l'enseignement secondaire – Fougères

Madame Christine DEMAISON

Maître de conférences en allemand – Université Pierre et Marie Curie – Paris

ANGLAIS

Madame Brigitte BARRY

Professeur d'anglais – Université de Nanterre

Madame Cécile BIRKS

Professeur d'anglais – Université de Nanterre

Madame Faouzia BENDERDOUCHE

Maître de conférences en anglais – Université Paris VI

Madame Isabelle DEPARDIEU

Professeur certifiée en anglais – Université de Bourgogne

ESPAGNOL

Madame Patricia CHIROT

Formatrice en anglais-espagnol – Linguaphone – Dijon

Monsieur Xésus CANDIA

Formateur d'espagnol – Institut supérieur St-Joseph – Dijon

ITALIEN

Monsieur Christophe CHILLIO

Professeur certifié d'italien – Collège l'Estaque – Marseille

Monsieur Giovanni ANGELINI

Chargé de cours en italien – Faculté de droit – Montpellier

GREC

Monsieur Constantin BOBAS

Enseignant-chercheur – Université Lille 3

Madame Sofia STRATILAKA

Maître de conférences en sciences du langage – Université Sorbonne – Paris

RUSSE

Madame Karina LACROIX

Enseignante – ESSEC – Cergy-Pontoise

Madame Natalia HOLSTEIN

Traductrice assermentée – Paris

ARABE

Monsieur Raed BADER

Chercheur à l'Institut français des relations internationales – Paris

Monsieur Yasser AHMED ABDALLAH

Professeur d'arabe – Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

III. EXAMINATEURS

Allemand	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences, université de Paris VI Pierre et Marie Curie
	Madame Danièle DUBOIS Maître de conférences, université de Paris VI (en retraite)
Anglais	Madame Brigitte BARRY Professeur, université de Nanterre
	Madame Cécile BIRKS Professeur, université de Nanterre
Espagnol	Madame Sylvia VACAS HUIDOBRO Professeur agrégé, université d'Evry Val d'Europe
	Madame Cécilia LOYAU Enseignante vacataire à Boves
Italien	Madame Norma ROMANELLI Professeur au service formation de la Chambre de commerce italienne pour la France
	Monsieur Paolo MODUGNO Enseignant, Institut d'études politiques de Paris

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU JURY

1) RÔLE ET MOBILISATION DU JURY

La composition du jury, fixée par arrêté du Président du CNFPT, présente une grande diversité :

- les élus exerçant des mandats au sein des exécutifs de plusieurs types de collectivités locales (communes, intercommunalités, conseils généraux et conseils régionaux),
- les fonctionnaires territoriaux en responsabilité avec une même représentativité territoriale, et également issus de plusieurs filières (administrative et technique),
- les personnes qualifiées, fonctionnaires d'État ou universitaires.

D'origines géographiques différentes assurant un bon équilibre des territoires et de leurs spécificités, les membres du jury, au nombre de neuf pour chaque concours, ont composé un groupe respectant la parité et dont la diversité a permis de couvrir au mieux les enjeux du monde public territorial, et de respecter les sensibilités nécessaires aux prises de décisions collectives.

Conscients de leur responsabilité par rapport à l'indispensable égalité de traitement entre les candidats, des besoins exprimés par les collectivités locales pour recruter des titulaires du dernier grade de la filière technique, les membres du jury ont recherché une voie consensuelle pour chaque délibération.

Le jury a ainsi été amené à se prononcer aux différentes phases du concours :

- choix des sujets pour l'écrit,
- délibération d'admissibilité,
- propositions et choix des sujets pour l'oral,
- épreuves orales des 2 concours (externe et interne),
- délibération pour admission et fixation de la liste d'aptitude.

À chacune de ces phases, il convient de souligner l'implication de chacun, mais aussi la parfaite organisation et la rigueur exercées par les agents du CNFPT, qui ont permis un déroulé sans aucune difficulté organisationnelle entre septembre 2012 et mars 2013.

Il convient également de relever que la formation préalable suivie par tous les membres du jury environ un mois avant le déroulement des oraux a été très pertinente et appréciée. Elle a permis une définition commune des objectifs et attentes, la définition d'une grille d'analyse et une dynamique de groupe appréciable.

2) LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

Tout d'abord, le nombre de candidats externes admis à concourir se relève. Pour le concours 2012, ce nombre est de 168, alors qu'il était de 150 en 2011. On note une toujours forte proportion de candidats « faux externes », car déjà en poste dans les collectivités et pouvant présenter le concours en candidats internes. Cela conduit nécessairement à militer pour une mise en œuvre effective d'une réforme du cadre d'emplois des ingénieurs en chef.

Le nombre de candidats internes est, quant à lui, en légère baisse par rapport à 2011 (200 contre 217), mais reste éloigné des effectifs de 2009 (267) et surtout 2008 (474). À ce titre, il ne remet pas en cause l'observation précédente.

À signaler que la parité progresse entre les différentes phases : présence au concours, admissibilité et admission. Les femmes représentent au final 43 % des lauréats.

Après le choix des sujets pour chaque épreuve, certains membres du jury ont souhaité participer à la correction de façon à appréhender les exigences du concours et le niveau de production des candidats sur une série de copies.

Force est de constater, de façon très classique, que le niveau de production est très varié et que certains candidats manquaient à l'évidence de préparation.

Par ailleurs, s'agissant de l'épreuve « note et recommandations », le nombre de candidats ne sachant maîtriser la partie « recommandations », tant sur le fond que sur la forme est élevé, notamment au concours externe. Étant donné que ce concours ne comporte qu'une épreuve à l'écrit, toute faiblesse lors de cette épreuve est souvent rédhibitoire.

C'est fort de ce contexte que le jury a décidé de fixer une barre d'admissibilité à 52 candidats pour le concours externe pour 30 postes à pourvoir, s'écartant d'une règle communément admise de 2 pour 1, et à 42 candidats pour 20 postes à pourvoir pour le concours interne.

3) RÔLE ET PLACE DE L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

De façon unanime, le jury a souhaité placer les exigences de ce concours au niveau des attentes des collectivités locales pour leur haute fonction publique technique qui a vocation à tenir des postes à forte responsabilité et à intégrer les équipes de direction générale.

Les conditions de cette épreuve ont ainsi été les suivantes :

Déroulement de l'épreuve

Durée de 40 minutes décomposées comme suit :

- 5 minutes de présentation du parcours professionnel,
- 10 minutes d'exposé sur le sujet tiré au sort,
- 25 minutes de conversation avec le jury sur la base des questions de ses membres.

Les durées maximum ont été strictement observées.

De façon trop nombreuse, plusieurs candidats n'ont pu se conformer au respect des cinq minutes de présentation, cherchant à « raconter » leur parcours.

Globalement, l'exposé était dans sa forme maîtrisé. Quant au fond, plusieurs candidats ont été gênés par une faiblesse de contenu de leurs argumentaires, restant trop « enfermés » dans une vision primaire du sujet.

La phase de conversation proprement dite était structurée autour d'une vingtaine de questions environ, selon un rythme dynamique mobilisant l'ensemble des membres du jury. Plusieurs questions du type « mise en situation » étaient requises pour chaque candidat.

Objectifs de l'épreuve

Il s'agissait de vérifier que le candidat a l'aptitude pour exercer une fonction d'ingénieur en chef, c'est-à-dire qu'il peut, à court ou moyen terme, intégrer une fonction de direction ou une équipe de direction générale dans une collectivité de grande taille. Ces fonctions ne sont pas le prolongement de celles d'ingénieur, mais correspondent bien à un saut qualitatif en termes de responsabilité.

Le candidat doit avoir compris son positionnement, savoir se repérer dans un environnement institutionnel complexe, pouvoir sortir de son domaine de spécialité pour aborder les politiques publiques dans leur globalité. Ses compétences managériales et sa vision stratégique doivent être solides, les concepts nouveaux connus, et les articulations avec les services de l'État maîtrisées.

Déroulé de l'épreuve

Au cours de l'entretien, le jury a cherché à apprécier :

- son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur en chef,
- sa capacité d'adaptation,
- son aptitude à exprimer une analyse critique, structurée et argumentée,
- son potentiel de progrès grâce à la formation et au cours d'une carrière à venir.

Les questions posées avaient pour but de balayer de nombreux secteurs de l'action publique et en particulier celle hors du prolongement naturel de l'activité du candidat. Il était particulièrement recherché les qualités suivantes :

- capacité à maîtriser les problématiques techniques qui relèvent des collectivités territoriales et notamment celles sortant de son strict champ de compétence,
- sensibilité aux relations sociales, aux relations hiérarchiques, au fonctionnement des organisations et au management,
- capacité d'adaptation à des situations complexes en relation avec les élus,
- connaissance et intégration des dimensions budgétaires,
- capacité à faire adhérer à une argumentation, capacité de synthèse et de transfert, cohérence du discours, aptitude à l'originalité, à être force de proposition et à développer un sens critique en identifiant les enjeux stratégiques,
- expression claire sur les enjeux de développement durable, les conséquences du Grenelle de l'environnement, les relations avec les citoyens et/ou usagers, afin d'apprécier la maîtrise des phases de conception et d'évaluation des politiques publiques,
- connaissance des politiques européennes, de leurs enjeux et de la stratégie de l'Union vis-à-vis des États membres, des fonds structurels, des appels à projets, des modalités d'instruction...

De façon générale, le jury a été amené à déplorer un conformisme et un manque d'engagement des candidats. Ne mésestimant pas le contexte d'une épreuve et la charge émotionnelle induite, le jury pouvait apprécier des candidats capables d'apporter des appréciations motivées sur les réformes récentes ou en cours, en respectant une posture de fonctionnaire, exprimant une certaine audace dans leurs réponses, sachant tirer d'un exemple ou d'une situation un commentaire stratégique, faisant preuve d'une forme d'inventivité et de créativité par l'illustration de leur parcours et expérience.

L'impact des préparations, dont l'effet bénéfique est réel quant à la forme, ne doit pas pour autant gommer toute personnalité des candidats et conduire à un stéréotype peu compatible avec la diversité des métiers et responsabilités offerts par ce cadre d'emplois. Trop rares sont les candidats en mesure de présenter un exposé problématisé, alors même que cette technique devrait être totalement maîtrisée. Les plans de type 1 - les constats / 2 - les enjeux s'avèrent les plus répandus. Or, ils ne permettent pas la mise en perspective de la problématique posée et témoignent au contraire d'une approche descriptive qui ne correspond pas au niveau d'exigence du concours.

La préparation des candidats se révèle généralement insuffisante, cette carence étant entretenue par l'absence de programme réglementaire pour les épreuves de ce concours. L'absence de maîtrise du temps a pu constituer un critère discriminant et généralement révélateur également d'une insuffisance de préparation.

Au travers des réponses aux questions du jury, l'accès au grade d'ingénieur en chef semble pour certains trop découler d'une évidence.

Enfin, les connaissances en matière de politiques européennes au moment où les régions s'appêtent à être autorités de gestion des fonds structurels, d'ingénierie financière alors que l'argent public est fort rare, et de problématiques énergétiques à l'heure de la mise en œuvre des schémas climat air énergie étaient souvent beaucoup trop superficielles.

Les voies d'amélioration pour le concours

La discussion et les propositions entre les membres du jury permettent de faire observer quelques points.

Ainsi, la pertinence de la dissociation entre concours interne et concours externe pourrait être interrogée, dans la mesure où un grand nombre de candidats se présentent aujourd'hui au concours externe à l'issue d'une expérience en collectivité. Quand bien même ils bénéficient d'une voie d'accès spécifique à travers le concours externe, les plus jeunes candidats sont peu nombreux.

Par ailleurs, les candidats questionnés sur la raison de leur choix du concours externe mettent en avant le

fait que ce concours présente une épreuve en moins. Le concours externe génère ainsi un effet d'aubaine qui pourrait être évité.

Enfin, l'absence de programme réglementaire pour la quasi-totalité des épreuves contribue largement aux lacunes constatées dans la préparation des candidats insuffisamment aiguillés dans leurs révisions et partant, insuffisamment préparés.

4) JURY D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni dans la continuité des épreuves orales.

Au regard de la globalité du concours et des exigences régulièrement exprimées pour les fonctions d'ingénieur en chef, il a décidé de ne pourvoir qu'une partie des postes ouverts au concours externe, soit :

- 22 sur 30 au concours externe, soit 73 % des postes ouverts,
- 20 sur 20 au concours interne, soit 100 % des postes ouverts.

Globalement, 90 % des lauréats ont entre 30 et 50 ans.

Le jury souligne avec satisfaction une proportion de femmes élevée ayant réussi le concours, toutefois en retrait par rapport à l'année précédente.

5) CONCLUSION

Ce concours, comme tous, est une aventure pour les candidats, mais aussi pour les membres du jury. Imprégnés par leur mission, soucieux du principe d'égalité, respectueux de la confidentialité, les membres ont eu à cœur de mettre à l'aise les candidats afin qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-mêmes, et de s'investir au nom des collectivités locales futurs employeurs.

Le principe de la liste d'aptitude conduit maintenant les lauréats à trouver un emploi territorial et à dérouler leur carrière en ayant conscience des exigences des métiers d'ingénieur en chef.

En conclusion, le président tient à remercier les membres du jury qui ont su développer un excellent état d'esprit dans le respect des règles collectivement fixées, et au nom de tous à féliciter les équipes du CNFPT ayant de près ou de loin contribué au bon déroulement de l'édition 2012 de ce concours.

Les remerciements du jury s'adressent également aux candidats qui ont cherché dans un esprit constructif à donner le meilleur d'eux-mêmes.

À cet égard, il nous a semblé que les difficultés que traverse notre société, la mutation profonde sur les plans techniques et sociaux, que les risques de fractures qui en résultaient, impliquaient que les fonctionnaires territoriaux au plus haut niveau fassent montre à la fois, d'ouverture, d'engagement et d'humilité.

Gilles Da Costa

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) CONCOURS EXTERNE

Rédaction d'une note de synthèse

Les nouvelles mobilités : recommandations dans le cadre de la révision du Plan de déplacements urbains pour promouvoir toutes formes de nouvelles mobilités, qu'elles soient physiques ou virtuelles.

2) CONCOURS INTERNE

Rédaction d'une note de synthèse

Recommandations en vue d'opérer un choix adapté dans le mode de gestion de l'eau.

Analyse d'un document portant sur l'une des 14 options

CONSTRUCTION ET BÂTIMENT

Réflexion sur l'intégration du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) à la démarche Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

CENTRES TECHNIQUES

Mise en place d'une démarche environnementale au sein d'un centre technique municipal.

LOGISTIQUE ET MAINTENANCE

Réalisation d'un réseau de chauffage urbain alimenté par une chaufferie bois.

VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Optimisation du réseau routier départemental à travers un projet global d'exploitation (PGE).

DÉPLACEMENTS – TRANSPORTS

Principe de la dépénalisation et décentralisation du stationnement.

Les grandes lignes d'un plan de stationnement intégré à la politique de déplacement.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Responsabilités et obligations du maire et des différents autres acteurs en matière de risque incendie.

HYGIÈNE – LABO – QUALITÉ DE L'EAU

Démarche de mise en conformité vis-à-vis de la réglementation du 30 septembre 2011 relative à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT

Évolution de la stratégie des collectivités en matière de gestion des eaux de temps de pluie et ses conséquences tant sur l'urbanisme que sur les pratiques des services.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Étude de cas au sein d'une direction des affaires scolaires : établissement d'un rapport et proposition de pistes d'amélioration.

URBANISME

Évolution de l'urbanisme commercial et stratégie de requalification des zones commerciales monofonctionnelles.

PAYSAGES ET ESPACES VERTS

Enjeux stratégiques d'une communication sur la politique publique environnementale d'une commune notamment en lien avec la gestion durable de la biodiversité.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Nouvelles problématiques liées aux systèmes d'information et de communication et à la mise en place de l'e-administration.

RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

État des lieux des expériences, des potentialités, des enjeux et des points de vigilance relatif à la constitution de GFU (groupes fermés d'utilisateurs).

SIG-TOPOGRAPHIE

Analyse critique du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 (et arrêté associé du 15 février 2012) relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Épreuve écrite de langue vivante étrangère (facultative)

ANGLAIS

Shared space key to the future of urban centres

(Marcus Hobley, adapted from *Guardian Professional*, 28 February 2012)

ALLEMAND

Reich werden mit Ebay – Alternativen

(*Focus-Online*, 10/07/2012)

ESPAGNOL

Bienvenidos a la Casa Inteligente
(*Sevilla Actualidad*, 21/08/2012)

ITALIEN

I Francesi alla scoperta dell' estate italiana
(Michela Marzano, « *La Repubblica* », 2 luglio 2012)

GREC MODERNE

Qui d'autre pour notre parc ?
(Laura KEZI, texte adapté du journal *TO VIMA*, 22/03/2012)

RUSSE

Les aventures de « Pinocchio ». À propos de l'art de transformer un citron aigre en une boisson magnifique.
(Guélia Delerins, « *Ogoniok* », 16/07/2012)

ARABE MODERNE

Les Arts de l'Islam rayonnent au Louvre
(Aljazeera.net, 16/09/2012)

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

1) CONCOURS EXTERNE

Rédaction d'une note de synthèse

Le sujet a été jugé très intéressant, au fait de l'actualité et des problématiques des collectivités territoriales. Dans l'ensemble, les candidats ont abordé correctement la problématique soulevée même si le niveau global demeure moyen. Cependant, il est à déplorer la faiblesse du niveau culturel des candidats ainsi que de leurs connaissances techniques. Le positionnement en tant qu'ingénieur en chef territorial a manqué à beaucoup de candidats, rendant la note de propositions peu convaincante et sans véritable contenu.

La tonalité et le style des copies sont souvent à revoir. Trop de ces dernières sont stéréotypées et transposables.

2) CONCOURS INTERNE

Rédaction d'une note de synthèse

Le sujet était classique, d'actualité et adapté à l'épreuve compte tenu de la multiplicité des connaissances et de la diversité des compétences auxquelles il fait appel.

Dans l'ensemble, le niveau est très moyen, voire faible, même si la majorité des candidats semblent avoir compris le sujet. Beaucoup de candidats réussissent la partie synthèse (mais l'absence de problématique et de plan est souvent à déplorer). Par contre, la deuxième partie est plus difficile à appréhender (positionnement, gestion du temps...). De ce fait, les recommandations sont souvent très insuffisantes, voire inapplicables.

L'attention des candidats doit être portée sur le soin apporté à la copie, la rédaction et le style.

Analyse d'un document portant sur l'une des 14 options

CONSTRUCTION ET BÂTIMENT

Le sujet proposé était parfaitement d'actualité et permettait une totale expression des candidats. La majorité des candidats semblent l'avoir bien compris.

Le principal défaut des candidats demeure la faiblesse ou le manque d'argumentation et le manque de développement des propositions.

CENTRES TECHNIQUES

Le niveau d'ensemble est plutôt faible.

Les candidats n'ont pas identifié les enjeux d'une démarche environnementale de façon globale. Les propositions reflètent assez peu une vision stratégique d'une telle démarche.

Les problématiques organisationnelles et managériales sont peu abordées. Quant à l'approche projet, elle s'avère peu claire et approximative (gestion et management de projet, outils projet).

Beaucoup de candidats n'ont pas pris assez de hauteur en présentant une vision stratégique de la démarche.

LOGISTIQUE ET MAINTENANCE

La majorité des copies n'ont pas le niveau d'un futur ingénieur en chef. Les candidats manquent véritablement d'esprit de synthèse.

VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Le sujet correspondait bien à un problème à résoudre dans les services départementaux avec l'évolution des domaines de compétence en matière routière.

Le niveau des candidats est hétérogène même si la nature et l'objectif de l'épreuve sont globalement compris.

Il est à déplorer d'une part, trop de paraphrases du sujet, sans identification des enjeux propres au département étudié, et d'autre part la difficulté des candidats à exprimer des éléments de réflexion plus personnels. De plus, l'effort particulier à faire sur l'encadrement et son rôle majeur dans la conduite du changement, n'a jamais été traité.

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

Le sujet proposé était d'actualité puisqu'il faisait l'objet d'une nouvelle réflexion au niveau gouvernemental à la demande des AOT. Il constituait un enjeu majeur des politiques de déplacement pour les années à venir.

La qualité d'ensemble des copies a été moyenne. Peu de candidats ont rédigé leur copie sous forme d'une véritable note à un DGS, comme le demandait le sujet.

Globalement, le sujet a été bien compris et la relation stationnement/déplacement / environnement a été correctement analysée. En revanche, les aspects économiques n'ont pas été suffisamment explorés.

Aucun candidat n'a évoqué explicitement la diminution de l'offre de stationnement associée à une gestion optimisée pour augmenter au final le volume de stationnement au centre-ville.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

Les copies sont décevantes dans l'ensemble. Sur la forme, les candidats ne maîtrisent pas la simple présentation de la note administrative. L'orthographe est souvent très défailante et l'écriture quelquefois presque illisible.

Sur le fond, la présentation de l'aléa et de l'enjeu est déficiente pour quasiment toutes les copies, la présentation des responsabilités se limite à celle du maire (mais aucun candidat n'a identifié le risque pénal).

La première partie, pourtant la plus simple, est généralement ratée. La deuxième partie (plan d'action) est plus créative, avec souvent une vision d'ensemble, ce qui est positif, mais des propositions générales, peu opérationnelles et souvent listées de manière sommaire et allusive.

Par ailleurs, il est à noter que les candidats sont secs sur la connaissance opératoire des outils d'urbanisme et ne présentent pas de stratégie globale d'urbanisme et d'aménagement.

HYGIÈNE – LABORATOIRE – QUALITÉ DE L'EAU

Les bonnes copies s'inscrivent dans ce qui est attendu de la part d'un ingénieur en chef territorial : de la connaissance, de l'organisation, de l'analyse, de la synthèse et de la vision stratégique.

DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT

Le sujet proposé était un très bon sujet d'assainissement avec une vision stratégique et transversale du problème. Compte tenu de la richesse du dossier, seul le manque de connaissance et de pratique pouvait mettre un candidat en échec.

Il est à noter que les copies moyennes contiennent des idées mais présentent une forte tendance aux notions générales et au copier / coller de certains documents pour masquer une absence partielle de lignes directrices.

SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le sujet correspondait bien à une situation assez fréquemment rencontrée par les communes avec une hétérogénéité d'origine des agents dans un milieu où interviennent plusieurs structures. Le libellé était directif et imposait le plan et les principaux éléments à traiter.

Dans l'ensemble, les copies sont bien structurées.

On note des erreurs et des lacunes par rapport à l'analyse du dossier et les pistes d'amélioration liées à la non prise en compte du travail réel propre à la méthodologie ergonomique. En effet, il est à déplorer une vraie méconnaissance de l'ergonomie du travail réel. En conséquence, aucun candidat n'a été capable de proposer une méthodologie de l'ergonomie de la conception alors que le dossier apportait la matière pour cela.

URBANISME

Le sujet a été compris par pratiquement l'ensemble des candidats, mais la plupart restent dans une réponse à la commande très moyenne.

Par ailleurs, les candidats ont traité le sujet de façon très littéraire, voire scolaire dans certains cas, sans imaginer que l'on souhaitait une réponse technique.

Les copies manquent souvent de réelles visions stratégiques, managériales, organisationnelles opérationnelles, pédagogiques et illustrées.

PAYSAGES ET ESPACES VERTS

Le thème du sujet (mariage espaces verts / événementiel) répond bien aux problématiques environnementales, sociales et économiques.

Une moitié des candidats a bien perçu et compris le sujet.

Les candidats ont eu tendance à passer trop de temps sur la première question et pas suffisamment sur la seconde partie. La gestion du temps est donc à revoir. Les mauvaises copies contiennent souvent beaucoup de généralités, des propos passe-partout et à l'inverse sont dénuées de proposition de projet concret.

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

On peut déplorer l'absence de mise en perspective du contexte et le fait que les candidats n'ont pas assez bien lu le sujet qui pourtant définissait une trame claire.

Les copies présentent beaucoup de faiblesses dans la forme : les candidats ont eu des difficultés à organiser un développement, à structurer la logique de leur argumentation.

Le dossier a été généralement bien exploité mais avec une grille de lecture souvent trop technique. C'est sur ce point que la capacité à prendre du recul, à problématiser, à adopter le point de vue d'un ingénieur en chef fait question.

RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le sujet était d'actualité et mobilisait des réflexions stratégiques dans un contexte technique qui doit être maîtrisé.

Le niveau général est élevé sur le plan technique mais il manque parfois la nécessaire hauteur de vue réclamée à ce niveau de concours.

Par ailleurs, les réponses des candidats ont pu montrer leur intérêt pour la thématique retenue.

SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUES – TOPOGRAPHIE

Considérant que le sujet impacte de façon lourde les collectivités territoriales, qu'il est largement connu et qu'il s'agit du concours interne, il peut être signalé que, d'une manière générale, les candidats :

- ont pratiquement ignoré les aspects stratégiques pour ne développer que des aspects techniques ne relevant pas du niveau d'un président de communauté urbaine ;
- ont manqué d'ouverture en limitant analyses et propositions à leur propre domaine et en passant sous silence le plus souvent les aspects transversaux (données métier, partenariat...)

Épreuve facultative écrite de langue

ANGLAIS

L'ensemble est assez correct, le texte a été globalement bien compris. Presque tous les candidats semblaient connaître le projet de « l'espace partagé », ce qui a aidé nombre d'entre eux à contourner intelligemment les difficultés lexicales quand elles se présentaient. Les erreurs viennent souvent du français qui comporte des erreurs de temps ou des fautes d'accords. Les candidats doivent veiller à rester au plus près du texte pour proposer une traduction pertinente mais ne pas tomber dans le calque, et pour certains maîtriser davantage la gestion du temps.

ALLEMAND

Le sujet d'actualité a été globalement bien compris. Les candidats maîtrisent le lexique et la syntaxe.

ESPAGNOL

Le niveau de l'ensemble des copies est correct mais les candidats rencontrent des difficultés dans la maîtrise de la langue française. Le vocabulaire technique en espagnol a posé des problèmes malgré la pertinence du sujet par rapport à la fonction d'ingénieur en chef. Par ailleurs, l'utilisation des temps du passé est toujours ardue et le rendu dans un style français de bonne tenue constitue une difficulté récurrente.

ITALIEN

Le sujet en question a été bien perçu par les candidats. Ils ont en général montré une bonne maîtrise de la langue italienne.

RUSSE

Un seul candidat de très bon niveau.

ARABE

Un très bon niveau de compréhension du texte en langue arabe de la part du candidat et une très bonne traduction.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) CONCOURS EXTERNE

Conversation avec le jury

- La coopération décentralisée : quelle place pour les services techniques ?
- Le droit de l'environnement : frein ou moteur ?
- Très haut débit : quelle place pour les collectivités locales ?
- Territoires et énergies renouvelables : de l'incitation à la mise en œuvre. Quelles stratégies énergétiques mettre en place dans les services techniques ?
- Les déchets : de la prévention au recyclage, quels leviers pour les collectivités territoriales ?
- En matière de tri sélectif, quel est votre point de vue sur la situation en France par rapport à d'autres pays européens ?
- Démocratie participative : outils et limites. Qu'est-ce qu'un agent attend d'un cadre supérieur ?
- Systèmes d'information et optimisation des ressources.
- Transition énergétique : pourquoi un débat ?
- L'intercommunalité : contrainte ou opportunité.
- Un système d'information géographique est-il utile ?
- Comment favoriser la biodiversité en ville ?
- La prise en compte des enjeux énergétiques : quels défis pour les collectivités ?

Anglais

- Piers Morgan threatens to deport himself if Obama doesn't act on guns
(Amanda Holpuch. *Guardian.co.uk*, Monday 31 December 2012)
- Smartphones Become Life's Remote Control
(*The New York Times*, January 11, 2013. By Brian X. CHEN)
- Is there life on moons?
(Robin McKie. *The Observer*, Sunday 13 January 2013)
- How poor but sexy Berlin has tapped talent to be Europe's startup capital
(Nadine Schimroszik. *The Guardian*, Thursday 6 December 2012)
- Strategies for dealing with death
(*The Irish Times* - Thursday, April 19, 2012. William REVILLE)
- Snake venom is being used to cure, rather than kill
(January 5th 2013 - *The Economist*, from the print edition)
- The battle against cybercrime is too important to be undone by Eurosceptics
(Misha Glenny. *The Guardian*, Sunday 13 January 2013)
- How do you police the entire internet?
(Antonia Senior. *The Guardian*. Sunday 1st April 2012)

Allemand

- Abdullah Gül "Es ist gut, dass Özil für Deutschland spielt"
(Nach C. Schlötzer und K. Strittmatter *Süddeutsche Zeitung* vom, 16.10.2010)

Espagnol

- Pia Barros : « La violencia física es el final de un camino de violencia contra la mujer »
(Maria José Errazuriz, *El Mercurio*, Santiago de Chile, 08/12/2011)

Italien

- Camminero sull'acqua
(Vandana SHIVA. *L'Espresso*, 05/07/2010)
- Corte dei Conti : "Gli scavi di Pompei non sono evento da Protezione civile"
(*La Repubblica*, 10/08/2010)

2) CONCOURS INTERNE

Conversation avec le jury

- Développement durable : affichage ou réalité ?
- Pôles d'échanges multimodaux : acteurs, enjeux, ambition.
- Un contexte économique complexe et instable : une difficulté ou une opportunité pour le service public local ?
- Quelles solutions face à la disparition de l'ingénierie locale des services de l'État ?
- Comment mettre en œuvre une politique de mobilité efficace ?
- La trame verte et bleue, un outil d'aménagement du territoire ?
- L'exposition aux ondes : précautions, solutions.
- Est-il utile ou nécessaire de construire une politique de santé, sécurité et bien-être au travail ?
- Transport public : trop d'AOT (autorité organisatrice de transports) ?
- Le risque inondations, un handicap pour le développement urbain ?
- Quelles sont les principales conditions de la réussite d'une démarche projet pour un manager ?
- Les collectivités territoriales doivent-elles participer à l'effort de réduction des déficits publics ?
- Quelles sont les compétences et les responsabilités en matière de gestion des risques ?
- Quelles solutions pour maîtriser les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ?
- Quel rôle des collectivités territoriales pour favoriser la transition énergétique ?

VIII. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 30 postes

Concours interne 20 postes

Soit un total de 50 postes

IX. CANDIDATS INSCRITS

	Externe	Interne	TOTAL
PARIS	155	97	252
LYON	80	74	154
STRASBOURG	25	20	45
BORDEAUX	48	37	85
RENNES	45	29	74
MARTINIQUE	18	13	31
LA RÉUNION	20	5	25
TOTAL	391	275	666

X. CANDIDATS PRÉSENTS

	Externe	Interne	TOTAL
PARIS	86	71	157
LYON	40	57	97
STRASBOURG	14	16	30
BORDEAUX	24	28	52
RENNES	20	19	39
MARTINIQUE	3	8	11
LA RÉUNION	9	3	12
TOTAL	196	202	398

XI. CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

L'étude de la recevabilité des candidatures a été effectuée après les épreuves écrites par l'autorité organisatrice. Les candidats étaient informés, au moment de l'inscription, que l'administration se réservait le droit de leur retirer leur admission à concourir s'ils ne remplissaient pas les conditions requises.

	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis à concourir	Candidats non admis à concourir
Concours externe	391	196	168	28
Concours interne	275	202	200	2
TOTAL	666	398	368	30

• **Conditions requises pour concourir**

CONCOURS EXTERNE

	Candidats admis à concourir	% de répartition
Diplôme requis	57	34 %
Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes	39	23 %
Dispense de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau)	72	43 %
TOTAL	168	100 %

CONCOURS INTERNE

	Candidats admis à concourir
Ancienneté : 7 ans au 1 ^{er} janvier 2012	200

• **Motifs de rejet au concours externe :**

- Absence du diplôme requis ou de décision favorable de la commission : 10 (5 % des présents).
- Dossier incomplet : 18.

• **Motif de rejet au concours interne :**

- Ancienneté insuffisante : 2

XII. PROFIL DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

ÂGE

	Concours externe	Concours interne	TOTAL
- de 25 ans	0	0	0
25 - 29 ans	20	0	20
30 - 34 ans	27	20	47
35 - 39 ans	34	42	76
40 - 44 ans	40	74	114
45 - 49 ans	19	36	55
50 - 54 ans	22	22	44
55 - 59 ans	6	6	12
+ de 60 ans	0	0	0
TOTAL	168	200	368

SEXE

	Concours externe	Concours interne	TOTAL
Femmes	44	79	123
Hommes	124	121	245
TOTAL	168	200	368

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Concours externe	Concours interne	TOTAL
Alsace-Moselle	5	13	18
Aquitaine	7	12	19
Auvergne	1	6	7
Basse-Normandie	3	3	6
Bourgogne	5	2	7
Bretagne	9	10	19
Centre	8	3	11
Champagne-Ardenne	3	3	6
Corse	1	1	2
Franche-Comté	3	5	8
Haute-Normandie	4	3	7
Île-de-France	30	33	63
Languedoc-Roussillon	5	9	14
Limousin	4	0	4
Lorraine	5	0	5
Midi-Pyrénées	7	11	18
Nord-Pas-de-Calais	11	12	23
Pays de la Loire	5	7	12
Picardie	3	2	5
Poitou-Charentes	1	2	3
PACA	14	26	40
Rhône-Alpes Grenoble	8	5	13
Rhône-Alpes Lyon	14	19	33
Guadeloupe	1	4	5
Martinique	2	4	6
La Réunion	7	3	10
Guyane	1	1	2
Mayotte	1	0	1
Étranger (Lux.)	0	1	1
TOTAL	168	200	368

• **Préparation aux concours**

	Concours externe	Concours interne
CNFPT	13	70
Autres	9	5
Pas de préparation	146	125
TOTAL	168	200

• **Épreuves écrites : choix des options**

Répartition des candidats admis à concourir au concours interne, selon le choix de l'option à l'écrit (2^e épreuve)

Option	Nombre de candidats
Centres techniques	7
Construction et bâtiment	23
Déchets – Assainissement	16
Déplacements et transports	18
Hygiène – Laboratoire – Qualité de l'eau	3
Logistique et maintenance	5
Paysages et espaces verts	12
Réseaux et télécommunications	4
Sécurité du travail	8
Sécurité et prévention des risques	6
Systèmes d'information et de communication	5
Systèmes d'information géographiques – Topographie	22
Urbanisme	54
Voirie et réseaux divers	17
TOTAL	200

Répartition des candidats admis à concourir au concours interne, selon le choix de langue à l'écrit (3^e épreuve facultative)

Langues vivantes	Nombre de candidats
Allemand	5
Anglais	113
Russe	1
Espagnol	11
Italien	7
Arabe moderne	1
Grec moderne	1
TOTAL	139

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	TOTAL
Non renseigné	45	32	77
BEPC	1	0	1
BAC	0	1	1
Bac + 2	3	9	12
Bac + 3	5	1	6
Bac + 4	4	6	10
Au-delà de Bac + 4	110	151	261
TOTAL	168	200	368

XIII. ÉPREUVES ÉCRITES

NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE PAR LES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

Concours externe : rédaction d'une note (coef. 5)

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	8,90	12,45	13,6
Note maximum	16	16	16
Note minimum	0	10,50	10,75
Note > 10	54	52	22

Concours interne : rédaction d'une note (coef. 5)

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,28	12,76	12,3
Note maximum	15,50	15,50	15,5
Note minimum	2,5	10	10
Note > 10	78	38	19

Concours interne : analyse d'un document (coef. 4)

OPTION : CONSTRUCTION ET BÂTIMENT

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	12,05	14,29	15,75
Note maximum	16,75	15,75	15,75
Note minimum	5,50	10,50	15,75
Note > 10	16	6	1

OPTION : CENTRES TECHNIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,39	12	12
Note maximum	14	12	12
Note minimum	5,25	12	12
Note > 10	3	1	1

OPTION : LOGISTIQUE ET MAINTENANCE

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	8,70	12,50	12,50
Note maximum	12,50	12,50	12,50
Note minimum	6,50	12,50	12,50
Note > 10	2	1	1

OPTION : VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	10,51	13,75	13,75
Note maximum	16,50	16,50	16,50
Note minimum	4,50	11	11
Note > 10	11	2	2

OPTION : DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	13,25	14,70	15
Note maximum	17	17	15,75
Note minimum	10	12,50	14,25
Note > 10	17	5	2

OPTION : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,96	11	11
Note maximum	11	11	11
Note minimum	8,50	11	11
Note > 10	3	1	1

OPTION : HYGIÈNE – LABORATOIRES – QUALITÉ DE L'EAU

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	12,08	14,25	-
Note maximum	14,25	14,25	-
Note minimum	9	14,25	-
Note > 10	2	1	-

OPTION : DÉCHETS – ASSAINISSEMENT

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	10,09	12,70	15
Note maximum	17	17	17
Note minimum	5,25	7,75	13
Note > 10	6	4	2

OPTION : SÉCURITÉ DU TRAVAIL

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,25	-	-
Note maximum	11	-	-
Note minimum	8	-	-
Note > 10	2	-	-

OPTION : URBANISME

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,95	12,13	12,33
Note maximum	17	17	17
Note minimum	4	9	9
Note > 10	23	12	8

OPTION : PAYSAGES – ESPACES VERTS

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,38	14,75	-
Note maximum	15	15	-
Note minimum	0	14,50	-
Note > 10	5	2	-

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	9,84	12	12,75
Note maximum	13,50	12,75	12,75
Note minimum	7,75	11,25	12,75
Note > 10	9	2	1

OPTION : RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	11,56	14	-
Note maximum	14	14	-
Note minimum	7,50	14	-
Note > 10	3	1	-

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUES – TOPOGRAPHIE

	Admis à concourir	Admissibles	Lauréats
Note moyenne	6,85	11,25	-
Note maximum	11,25	11,25	-
Note minimum	1,75	11,25	-
Note > 10	2	1	-

RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

- 52,50 points pour le **concours externe**, soit une moyenne de 10,50 sur 20
=> 52 candidats admissibles
- 105 points pour le **concours interne**, soit une moyenne de 11,66 sur 20
=> 42 candidats admissibles.

XIV. CANDIDATS ADMISSIBLES

	Externe	Interne	TOTAL
PARIS	25	18	43
LYON	12	8	20
STRASBOURG	0	0	0
BORDEAUX	2	12	14
RENNES	6	2	8
LA RÉUNION	5	0	5
MARTINIQUE	2	2	4
TOTAL	52	42	94

XV. PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES

CONDITIONS D'ACCÈS (CONCOURS EXTERNE)

	Candidats admissibles	% de répartition
Diplôme requis	18	34,6 %
Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes	26	30,8 %
Dispense de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau)	18	34,6 %
TOTAL	52	100 %

ÂGE

	Externe	Interne	TOTAL
Moins de 25 ans	-	-	-
25 - 29 ans	10	-	10
30 - 34 ans	8	8	16
35 - 39 ans	13	8	21
40 - 44 ans	13	20	33
45 - 49 ans	3	5	8
50 - 54 ans	4	1	5
55 - 59 ans	1	-	1
TOTAL	52	42	94

SEXE

	Externe	Interne	TOTAL
FEMMES	20	19	39
HOMMES	32	23	55
TOTAL	52	42	94

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	TOTAL
Aquitaine	1	4	5
Auvergne	1	-	1
Basse-Normandie	1	-	1
Bourgogne	3	1	4
Bretagne	4	1	5
Centre	5	1	6
Franche-Comté	1	-	1
Île-de-France	10	6	16

Languedoc-Roussillon	3	4	7
Limousin	1	-	1
Lorraine	1	-	1
Midi-Pyrénées	-	5	5
Nord-Pas-de-Calais	4	6	10
Pays de la Loire	1	1	2
Picardie	-	1	1
Paca	2	6	8
Rhône-Alpes	6	4	10
Guadeloupe	1	2	3
Martinique	2	-	2
La Réunion	5	-	5
TOTAL	52	42	94

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	TOTAL
Préparation	10	25	35
Pas de préparation	42	17	59
TOTAL	52	42	94

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

	Externe	Interne	TOTAL
CNFPT	5	24	29
Autres	5	1	6
TOTAL	10	25	35

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	TOTAL
Non renseigné	15	4	19
Bac + 2/3	-	-	-
Bac + 4	2	2	4
Au-delà de Bac + 4	35	36	71
TOTAL	52	42	94

XVI. ÉPREUVES D'ADMISSION

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE D'ADMISSION	
Matières	Nombre de candidats
Allemand	1
Anglais	32
Espagnol	1
Italien	2
TOTAL	36

CONCOURS INTERNE

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE D'ADMISSION	
Matières	Nombre de candidats
Allemand	3
Anglais	23
Espagnol	3
Italien	1
Arabe moderne	1
TOTAL	31

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVE

CONCOURS EXTERNE

CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	8,52	12,77
Note maximum	18	18
Note minimum	0,5	9
Note supérieure à 10	19	18

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ALLEMAND FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11	-
Note maximum	11	-
Note minimum	11	-
Note supérieure à 10	1	-

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ANGLAIS FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12.45	13,96
Note maximum	19	19
Note minimum	0,5	10
Note supérieure à 10	28	12

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ESPAGNOL FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12	12
Note maximum	12	12
Note minimum	12	12
Note supérieure à 10	1	1

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ITALIEN FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,75	14,50
Note maximum	14,50	14,50
Note minimum	9	14,50
Note supérieure à 10	1	1

CONCOURS INTERNE

CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	8,52	12,77
Note maximum	18	18
Note minimum	0,5	9
Note supérieure à 10	19	18

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ALLEMAND FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	14,33	13,50
Note maximum	16	16
Note minimum	11	11
Note supérieure à 10	3	2

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ANGLAIS FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	8,40	8,77
Note maximum	15	15
Note minimum	1	1
Note supérieure à 10	8	5

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ESPAGNOL FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,42	10,88
Note maximum	14,25	14,25
Note minimum	7,50	7,50
Note supérieure à 10	2	1

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ARABE MODERNE FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	16,50	16,50
Note maximum	16,50	16,50
Note minimum	16,50	16,50
Note supérieure à 10	1	1

LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ITALIEN FACULTATIVE (coef. 1)		
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	19,50	-
Note maximum	19,50	-
Note minimum	19,50	-
Note supérieure à 10	1	-

3) MOYENNE GÉNÉRALE PAR CONCOURS

	Admissibles	Lauréats
Externe	10,6	13,4
Interne	11,37	12,6

4) RÉSULTATS D'ADMISSION

116,5 points soit une moyenne de **11,6 / 20** pour le **concours externe**
Soit **22 candidats admis**

166,5 points soit une moyenne de **11,9 / 20** pour le **concours interne**
Soit **20 candidats admis**

XVII. LAURÉATS

CONDITIONS D'ACCÈS (CONCOURS EXTERNE)

	Nombre de lauréats	% de répartition
Diplôme requis	8	36 %
Décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes	7	32 %
Dispense de diplôme (3 enfants, sportifs de haut niveau)	7	32 %
TOTAL	22	100 %

RÉPARTITION DES CANDIDATS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE D'ADMISSION	
Matières	Nombre de candidats
Anglais	12
Espagnol	1
Italien	1
TOTAL	14

CONCOURS INTERNE

Option	Nombre de candidats
Centres techniques	1
Construction et bâtiment	1
Déchets – Assainissement	2
Déplacements et transports	2
Hygiène – Laboratoire – Qualité de l'eau	-
Logistique et maintenance	1
Paysages et espaces verts	-
Réseaux et télécommunications	-
Sécurité du travail	-
Sécurité et prévention des risques	1
Systèmes d'information et de communication	1
Systèmes d'information géographiques – Topographie	-
Urbanisme	9
Voirie et réseaux divers	2
TOTAL	20

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE D'ADMISSION	
Matières	Nombre de candidats
Allemand	2
Anglais	12
Espagnol	2
Arabe moderne	1
TOTAL	17

XVIII. PROFIL DES LAURÉATS

ÂGE

	Externe	Interne	TOTAL
Moins de 25 ans	-	-	-
25 - 29 ans	3	-	3
30 - 34 ans	3	4	7
35 - 39 ans	7	5	12
40 - 44 ans	6	10	16
45 - 49 ans	2	1	3
50 - 54 ans	1	-	1
55 - 59 ans	-	-	-
TOTAL	22	20	42

SEXE

	Externe	Interne	TOTAL
FEMMES	10	8	18
HOMMES	12	12	24
TOTAL	22	20	42

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	TOTAL
Bourgogne	2	1	3
Auvergne	-	3	3
Bretagne	2	1	3
Centre	1	-	1
Île-de-France	6	4	10
Languedoc-Roussillon	1	2	3
Limousin	1	-	1
Lorraine	1	-	1
Midi-Pyrénées	-	1	1
Nord-Pas-de-Calais	-	4	4
Pays de la Loire	-	1	1
Paca	1	2	3
Rhône-Alpes	4	1	5
Martinique	1	-	1
La Réunion	2	-	2
TOTAL	22	20	42

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	TOTAL
Préparation	6	11	17
Pas de prépa	16	9	25
TOTAL	22	20	42

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION

	Externe	Interne	TOTAL
CNFPT	4	11	15
Non renseigné	2	-	2
TOTAL	6	11	17

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	TOTAL
Non renseigné	5	1	6
Bac + 3	1	1	2
Au-delà de Bac + 4	16	18	34
TOTAL	22	20	42

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR
